

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01149

Numéro SIREN : 533 182 507

Nom ou dénomination : A.C.P

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2022 sous le numéro de dépôt 10476

A.C.P

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : ZI du Hellu - 4 rue Paul Langevin
59260 LEZENNES

RCS LILLE 533.182.507

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022

Le 25 avril DEUX MILLE VINGT-DEUX à 16 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Christian VANPAEMEL, propriétaire de 800 actions, ci800 actions
Monsieur Jean-Charles VANPAEMEL, propriétaire de 200 actions, ci200 actions

Total des actions des associés présents ou représentés : 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social.

La société ALPHA Audit & Conseil, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Christian VANPAEMEL préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation du projet de cession d'actions au profit de Monsieur Clément VANPAEMEL ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

CU 

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Monsieur Christian VANPAEMEL de céder 200 actions qu'il détient à Monsieur Clément VANPAEMEL, autorise cette cession.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général à compter de ce jour et sans limitation de durée, Monsieur Clément VANPAEMEL demeurant 10 rue des Saules à NECHIN (Belgique), né le 17 août 1997 à TOURNAI, de nationalité Belge.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et statutaires.

Le Directeur Général, peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

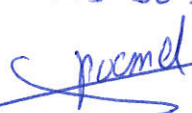
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Christian VANPAEMEL Président Associé	
Clément VANPAEMEL	« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général » BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL 

e